



Index de l'égalité femmes – hommes pour les UES Les Echos et Le Parisien

En septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en œuvre une série de mesures pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Parmi les mesures de cette loi, la création d'un index de l'égalité permet à chaque entreprise de calculer un indicateur à partir des règles édictées par le législateur.

Cet indicateur est basé sur de nombreux éléments chiffrés comme, par exemple, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ou l'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes.

Il est calculé sur 100 points. Un score inférieur à 75 points impose à l'entreprise des mesures pour corriger la situation.

Pour l'UES Les Echos, notre score est de 78 pour l'année 2019.

Pour l'UES Le Parisien, notre score est de 78 pour l'année 2019.

Contacts Presse

Agnès Clowez : aclowez@lesechosleparisien.fr - 07 62 82 50 20
Agence KBZ Corporate : Sandra Tricot : strictot@kbzcorporate.com - 06 65 85 85 65
Agence KBZ Corporate : Patricia Pascal : ppascal1005@gmail.com - 06 07 42 07 58
pressroom-lesechos-leparisien.com | Compte Twitter-Instagram : @Echos_Parisien